№ 32 — 9me année | Le numéro: cinq centimes | Samedi 18 Mars 1911

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	12.—	6,50	4.—
Envoi par numéro . .	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance.
sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ETRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace . . .	0.10	0.20	0.30
Réclames		0.40	

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" à Sion

HOTEL DE LA GARE
DIMANCHE le 19 Mars dès 2 ½ h. et 8 ½ h. du soir
Beau et nouveau Programme géant. GRANDE REPRÉSENTATION
CINEMATOGRAPHIQUE
PRIX DES PLACES: Ire 1 fr.; IIe 80 ct.; IIIe 50 ct.

Instruments de musique

Pianos, Harmoniums, Violons, Mandolines, Cuivres, Bois, Tambours, Gramophones, Zithers, Accordéons
Musique pour tout instruments. — Accords et Réparations.
Instruments d'occasion.
Prix trés modérés.
H. HALLENBARTER, SION
RUE DE LAUSANNE

LA BOUCHERIE
Louis MOREL à Genève
Place du Bourg-de-four 17
expédie du BŒUF première qualité par colis postaux d'au moins 5 kilos, soit:

Bœuf à bouillir soit poitrine	frs. 1.50	le kilo
Bœuf à rôtir soit f. côte où côte	„ 1.70	„
„ „ épaule	„ 1.80	„
„ „ cuard	„ 1.90	„
Poitrine de mouton	„ 1.50	„
Graisse de bœuf	„ 1.40	„

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

Confiserie-Pâtisserie
Rue du Rhône Nr. 1 Alex. Carlen Rue du Rhône Nr. 1
SION
Tous les jours pâtisseries fraîches
Gâteaux en tous genres sur commande
Vacherins, Meringues et Cornets
Les Vendredis: Gâteaux au fromage
à 25 Cts.
Expéditions par Poste.

C'est égal

si vous achetez vos chaussures en hiver ou en été; mais tenez toujours à avoir une bonne marchandise. Si vous vous adressez à la maison de chaussures la plus importante de
Rod. Hirt
à Lenzbourg
vous profiterez de la bonne qualité de la bonne façon et des plus bas prix qui s'y trouvent toujours réunis
Les centaines de commandes et de certificats rentrant chaque jour sont la meilleure preuve de la capacité de ma maison.
Je vous recommande spécialement à des prix moyens les articles suivants avantageux:

	Nro.	Frs.
Bottines à lacets pour dames pour dimanche croûte cirée	36-42	8.—
Bottines à lacets pour dames, p. dimanche, box-calf	36-42	10. 50
Bottines à boutons pr. dames, croûte cirée, solides	36-42	10.—
Bottines à boutons pour dames, box-calf, élégantes	36-42	11.—
Bottines à lacets p. messieurs, croûte cirée, garn.	39-48	9. 50
Bottines à lacets pr. messieurs, box-calf, élégantes	39-48	12.—
Souliers pour ouvriers, croûte cirée, solides .	40-48	8. 30
Souliers militaires, empeigne la. 2 semelles, solid.	39-48	12. 50

Je tiens également les genres plus ordinaires, ainsi que les chaussures fines en grand choix, selon mon catalogue illustré que j'envoie gratuitement à toute personne

On demande
un jeune homme fort et robuste depuis 16 ans, sachant travailler à la campagne, bonne occasion pour apprendre le français. Entrée de suite. Salaire de 15 à 20 francs par mois selon travail. Vie de famille assurée.
S'adresser à Jean-Louis HERBEZ, fermier, RANCES, (Vaud).

Mélanie Pignat, Sion
Rue de Lausanne, en face de la Consommation
Grand choix depuis 1 Fr. 60 à 60 Fr.

Avec ou sans inscription
En perles et en métal
Couronnes mortuaires

Grand magasin d'articles de pêche
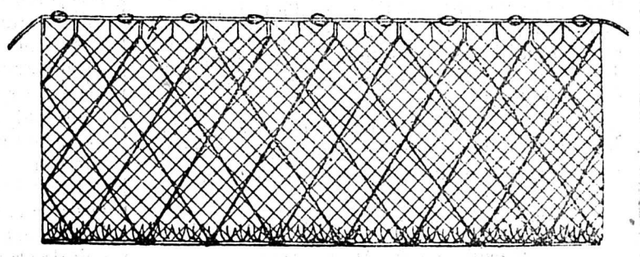
Montage de tramails spéciaux pour rivières *et de filets et lignes en tous genres.* Fabrication de nasses métalliques, *réparations de cannes à pêche, ligatures, etc. etc.* Filets en fil anglais. *Fournitures pour le montage. Liège de Sardaigne (mâle) en planches ou biguets.* Fabrication de poissons artificiels perfectionnés et de montures soignées. *Catalogue illustré gratis et franco. Devis et renseignements par retour.*
PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud)

GOUDRON BURNAND
Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège, *30 ANS DE SUCCES, contre* CATARRHES TOUX BRONCHITES
1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

Bétail gras
en peu de temps par la célèbre Poudre à engraisser
„BAUERNGLÜCK"
à 1 fr. le paquet
dans les magasins ou directement chez le fabricant
M. Beck-Koeller à Kriens-Lucerne.
A partir de 2 paquets, franco contre remboursement
Certificats en masse
RABAIS AUX REVENDEURS
En vente chez: MM.
Putallaz, négt., Sion, Hiroz, rue du Rhône, Sion,
Etienne Exquis, nég., Sion, Eugène Ambord, Bramois

On demande un
Jeune homme
de 20-30 ans, sachant traire, faucher et travailler à la vigne. Bon gage. S'ad. à M. MARIUS MILLIQUET, Pully, près Lausanne.

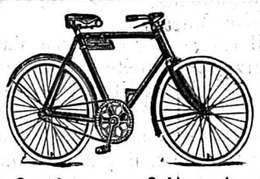
Satisfaction parfaite et permanente vous procureront nos
Vélos-touristes spéciaux
Modèle 1911
Livraison par comptes et au comptant avec garantie.
Demandez prospectus à
Wurker & Deuber
Schweizer Automatenwerke
ZURICH I, Unt. Mühlesteg.

Les Amateurs
d'un visage pur et délicat, d'un air frais, jeune et rose, d'un tein éclatant n'emploieront que le véritable
Savon au Lait de Lis
Bergmann
Marque: Deux Mineurs
Prix 80 cts. le morceau.
Plus de peau couperosée, rugueuse ou crevassée par l'usage régulier de la
Crème au Lait de Lis
„D A D A"
En vente le tube à 80 cts. chez:
SION: pharm. Henri Allet, G. Faust, V. Pitteloud, Xavier Zimmermann.
Coiff. Martin Ebner, jos. Erné, E. Furter.
SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastonay; Coiff Aloïs Heim.
MARTIGNY: pharm. M. Lovey
St-MAURICE: Coiff. Ch. d. Siebenthal.
VISP: pharm. Ed. Burlet.
BRIGUE: F. Marty, pharm.

Avis important aux entrepreneurs, peintres, etc.
Vu la grande hausse du prix de l'essence de térébenthine et huile de lin, le soussigné recommande l'huile de lin et térébenthine
„TERPOL"
Le nouveau et le plus parfait d'après un procédé patenté
qui les remplacent complètement en remplissant toutes les conditions voulues à des prix modérés.
Demander les échantillons et prix qui sont envoyés gratis et franco.
Robert LOCHER, peintre, Sion
seul représentant de la maison Terpol S. A. ZURICH
Nom et fabrication du procédé breveté.

L'Arome
Le Bouillon en Cubes
Les Potages à la minute
MAGGI
E. LORETAN, SION
Marque „Croix-Etoile" viennent de nouveau d'arriver chez

Pastilles Wybert dites „Gaba"
de la Pharmacie d'Or à Bâle
Pour les enfants.
J'emploie depuis des années les Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle, dites *Pastilles Gaba* contre les catarrhes de la gorge et de la boîtrine, et en ai retiré d'excellents effets. Elles conviennent aussi fort bien aux enfants, qui les prennent très volontiers
Ch. J., instituteur, à Coire.
1 fr. la boîte, dans les pharmacies.

UN BON SOULIER

Art. 159.
Souliers à lacets pour dames, bonne qualité, hauts talons garnis. No. 36/42 fr. 7.50.

Art. 156.
Souliers à lacets pour dames, hauts talons, sans doublure, couture indécousable, sans couture de derrière, cloués, très solides. No. 36/42 fr. 8.—.
Demandez s. v. pl. Prix-courant.
Bray (Vaud), 19 mai 1909.
Monsieur,
Par la présente nous vous remercions pour les deux paires de souliers que vous nous avez adressés; nous en sommes très satisfaits. Art. 178 va très bien, de même que les souliers militaires art. 409.
Agréez, Monsieur, mes salutations F. Ich.
Un grand nombre de Certificats de mes clients prouvent l'excellence de mes articles.
Envoi contre remboursement
Garantie pour chaque paire.
Ganterswil, 29/7. 1909
Monsieur,
Il me faut de nouveau une paire de souliers, les derniers étaient très bons. Ici on ne peut avoir d'aussi bons souliers que chez vous. Mon père aussi était très content. Avec considération T. W.

Art. 161.
Bottines à lacets pour dames, box-calf, talons garnis, élégantes et solides. No. 36/42 fr. 11.—.
H. Brühlmann-Huggenberger
Maison de chaussures, Winterthour.

MACULATURES
à vendre à l'imprimerie du Journal,

Grand Conseil

Séance de jeudi 16 mars

Présidence de M. Im Boden, vice-président

Grand débat sur la Caisse hypothécaire

La monotonie du débat sur le Code civil a été coupée ce matin par un intermède plus mouvementé.

Il s'agit des modifications proposées par le Conseil d'administration au règlement de la Caisse hypothécaire et d'épargne.

On n'avait pu l'autre jour se mettre d'accord au sujet d'une proposition de la commission (à l'art. 43) demandant que, pour les prêts hypothécaires, on substitue à la taxe cadastrale des immeubles quels qu'ils soient, une taxe spéciale faite par des experts accompagnés d'un des organes de la banque, le directeur ou son fondé de pouvoir.

Le Conseil d'administration demandait que cette taxe spéciale ne soit prévue que pour les bâtiments, en modification de ce qui existe actuellement seulement pour les bâtiments en construction.

La discussion très animée, qui reprend à ce sujet, porte surtout sur la question des compétences respectives du Conseil d'administration et du Grand Conseil.

Les rapporteurs de la commission, MM. Francis Burgener et Trottet, soutiennent que le Grand Conseil doit être compétent pour liquider cette question en cette séance, d'autant plus que plusieurs emmbres du Conseil d'administration et même le directeur de la Caisse hypothécaire sont présents et peuvent exposer leurs arguments.

M. Léon Martin est aussi d'avis que le Grand Conseil est compétent pour prendre lui-même l'initiative de modifications au règlement de la Caisse hypothécaire; cela est proclamé par le décret du 24 août 1895 créant cet établissement; toutefois, il y a à examiner la question de l'opportunité de soumettre la proposition de la commission, étant donnée sa portée, au conseil d'administration.

M. Henri de Torrenté, directeur de la banque, insiste pour que le Grand Conseil n'entre pas en matière sur la proposition de la commission. Il estime que la taxe cadastrale est d'une valeur invariable et présente plus de sécurité que des taxes spéciales effectuées par des experts communaux qui auront souvent la tendance, par sympathie pour leurs concitoyens, de fixer des estimations non conformes à la valeur réelle des immeubles à estimer. Il faut que chez nous, la taxe cadastrale qui a été faite par des fonctionnaires officiels de l'Etat, reste en honneur et qu'on ne puisse pas dire que la banque cantonale n'a pas confiance en eux. Le système préconisé par la commission n'est pas pour favoriser les petits emprunteurs auxquels la banque voue toute sa sympathie, parce que ce système d'expertise spéciale augmente sensiblement les frais de l'emprunteur.

M. H. de Torrenté ne conteste pas au Grand Conseil la compétence d'apporter des modifications au règlement; mais il estime qu'il n'est pas toujours bon de faire usage strictement d'un droit: il y a la manière d'en faire usage. Est-il convenable d'imposer un changement aussi complet dans la marche de la banque sans entendre le Conseil d'administration?

M. Edm Delacoste dit que le Conseil d'administration a pu suffisamment se faire entendre et qu'un renvoi ne se justifie pas.

MM. Seiler et Couchepin interviennent encore dans le débat contre la proposition de la commission. M. Joris, bien que faisant partie du conseil d'administration, est d'avis que le Grand Conseil est compétent et il ajoute: « Si le Grand Conseil vote des dispositions que les membres du Conseil d'administration ne peuvent accepter, ils laisseront le soin à d'autres d'en faire l'application! »

M Henri Roten, encore un membre du Conseil d'administration, se déclare acquis à la proposition de la commission.

M. H. de Torrenté insiste sur le fait que depuis plusieurs mois déjà, la Caisse hypothécaire a une surabondance de numéraires immobilisés et il demande que l'art. 41 (qui a déjà été voté par le Grand Conseil et prévoit l'augmentation du maximum des prêts soit aux communes, soit aux particuliers, ne soit pas renvoyé. Le renvoi devrait porter uniquement sur la modification importante proposée par la commission.

Prennent encore la parole, MM. Bioley, conseiller d'Etat et Léon Martin; puis la question est enfin mise aux voix.

La proposition de renvoi au Conseil d'administration est votée.

Dans ces conditions, MM. les rapporteurs déclarent que puisque le Grand Conseil a reconnu lui-même son incompétence en matière de modifications au règlement, ils n'ont plus rien à proposer.

M. Delacoste demande, dans ces conditions, le renvoi de tout le règlement au Conseil d'administration; par contre M. Raoul de Riedmatten estime que toute proposition nouvelle peut être discutée par l'assemblée.

Un article 47 nouveau proposé par la commission tendant à porter à 30 ans pour les particuliers et à 50 ans pour les communes le terme de remboursement des prêts hypothécaires, est encore renvoyé au Conseil d'administration.

Un second débat s'engage à propos de la modification proposée par le Conseil d'administration tendant à autoriser les prêts jusqu'à un maximum de fr. 10,000 sur simple cautionnement solidaire.

La commission prend ici une petite revanche, si le Grand Conseil n'est pas compétent pour modifier le règlement, sa compétence n'est plus à contester lorsqu'il s'agit d'admettre ou de ne pas admettre une proposition du Conseil d'administration, et la commission, qui voit un danger dans les prêts sur cautionnement solidaire, propose de ne pas entrer en matière sur cette modification.

M. Seiler, conseiller d'Etat, dit que ce dernier a partagé un peu les craintes de la commission; mais que pour assurer la sécurité de ces prêts sur simple cautionnement, il propose de les soumettre à des conditions de garanties suffisantes.

M. H. Torrenté fait observer que si la banque ne pouvait faire que des prêts hypothécaires sur lesquels elle ne réalise qu'un mince bénéfice, elle ne pourrait pas vivre. Il faut lui laisser aussi effectuer des opérations commerciales; ces opération sont du reste autorisées par le règlement.

M. F. Burgener souligne encore le peu de sûreté qu'offrent souvent les prêts sur simple cautionnement; car on aura beau exiger qu'une caution soit solvable; si elle l'est au jour de l'emprunt; peut-être ne le sera-t-elle plus dans quelques mois. Il estime que c'est plus dangereux d'entrer dans cette voie que d'accepter la proposition de la commission concernant la taxe spéciale des immeubles hypothéqués

La proposition du Conseil d'administration est encore combattue par M. Delacoste et Zen-Ruffinen; elle est défendue par M. Henri de Torrenté et au vote, elle est adoptée par 49 voix contre 30.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement, MM. Delacoste et Henri de Werra proposent de renvoyer au Conseil d'Etat pour être soumis au Conseil d'administration la revision des articles 80, 82 et 83. Le règlement modifié est ensuite adopté, moins l'art. 43 qui a également été renvoyé, comme il est dit plus haut.

Le Grand Conseil, afin de pouvoir liquider les tractanda à l'ordre du jour, décide de tenir une séance de relevée à 3 heures.

Séance de relevée de jeudi 16 mars

Présidence de M. Im Boden

Pétition d'un gendarme

A l'ouverture de la séance; il est donné lecture d'une pétition du gendarme François Joseph Crettaz, de Vex, qui, par suite d'une maladie contractée au service, demande l'allocation d'une pension de retraite.

Crettaz est entré au corps de la gendarmerie en 1904. Il a été atteint d'une bronchite chronique et, après plusieurs mois de traitements, les médecins déclarent son mal incurable. Il a donc dû quitter le service définitivement et il laisse une jeune femme et deux enfants en bas âge pour lesquels il sollicite la bienveillance des autorités cantonales.

La pétition est renvoyée, conformément à à l'usage au Conseil d'Etat pour préavis.

Code Civil — Le registre foncier

L'examen du Code civil est repris au chapitre traitant de l'institution du registre foncier. Cette institution est sans doute, comme le font observer les rapporteurs de la commission une des innovations les plus importantes du Code civil suisse, notamment en ce qui concerne le Valais; car d'autres cantons, tels que Vaud par exemple, ont déjà des institutions à peu près semblables.

Le registre foncier sera le tableau exact de tous les immeubles du canton avec nom du propriétaire, description de la propriété énumération des servitudes et des charges et droits de gages, etc.

Le rôle des cantons, dans ce chapitre, doit se borner à déterminer la formation des arrondissements du registre foncier à désigner quels seront les fonctionnaires chargés de la tenue de ces registres et à fixer les émoluments d'inscription, ainsi qu'à régler quelques autres points de détail.

La commission d'accord avec le Conseil d'Etat propose que les arrondissements du registre foncier prévus par le C. C. S. soient les mêmes que ceux existant actuellement pour les bureaux des hypothèques et que les conservateurs des hypothèques soient les fonctionnaires chargés de la préparation et de la tenue du registre foncier.

Elle ajoute toutefois que si le besoin s'en fait sentir plus tard le nombre des bureaux du registre foncier pourra être augmenté par voie de règlement élaboré par le Conseil d'Etat et soumis au Grand Conseil.

Ces propositions sont combattues par M. le député Clivaz, géomètre, qui estime que le système préconisé par la commission ne peut être appliqué et développe longuement sa manière de voir pour arriver à cette conclusion que l'on devrait former un bureau du registre foncier par district et indépendant du bureau du conservateur des hypothèques.

M. Clivaz dit qu'il ne faut pas demander à ce dernier fonctionnaire plus de besogne qu'il peut en abattre, et il fait entrevoir l'énorme travail que donnera l'établissement du registre foncier.

M. Couchepin, chef du Département de Justice et police, répond à M. Clivaz. Après avoir réfuté ses arguments, il déclare que toutes ces questions ayant trait au registre foncier ont été traitées dans une conférence entre M. le professeur Huber, auteur de l'avant-projet du C. C. S. et M. le Dr. Lorétan, auteur de l'avant-projet de la loi cantonale d'introduction; or M. Huber s'est déclaré d'accord point par point avec le système proposé. Et M. Couchepin décoche ce trait quelque peu cruel: « Cela suffit, nous semble-t-il; car entre M. le professeur Huber et M. Clivaz, nous ne pouvons pas hésiter! »

M. Couchepin ne croit pas qu'il soit nécessaire d'avoir le luxe d'un géomètre conservateur des hypothèques. Il s'élève avec raison contre la multiplication des fonctionnaires qu'on ne peut ensuite pas rétribuer convenablement. Ce mal existe déjà dans le domaine judiciaire. C'est bien assez pour qu'on ne l'étende pas dans d'autres domaines.

Après une réplique de M. Clivaz, le Grand Conseil se prononce à la presqu'unanimité pour les propositions du Conseil d'Etat et de la commission.

Il adopte également une proposition faite par M. H. Seiler, chef du Département des Finances, au nom du Conseil d'Etat et demandant que les communes dans lesquelles se trouveront les bureaux du registre foncier seront tenues de fournir les locaux nécessaires.

Le projet de loi établit l'incompatibilité des fonctions de conservateur du registre foncier avec toutes autres fonctions d'ordre administratif et judiciaire cantonal ainsi qu'avec le mandat de député aux Chambres fédérales.

La commission maintient ces incompatibilités et propose d'y ajouter celle de l'exercice du notariat.

M. Trottet propose d'inscrire dans la loi que toute autre profession est incompatible avec celle de teneur du registre foncier.

Cette proposition est écartée et la disposition est votée conformément au projet avec l'adjonction proposée par la commission.

Le Grand Conseil vote un postulat de M. Bressoud invitant le Conseil d'Etat à étudier s'il n'y aurait pas lieu, dans l'intérêt du développement de l'agriculture, de faciliter les actes de ventes et échanges en vue de réunions parcellaires en les exemptant des formalités et des frais de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Nous arrivons au Titre dernier de la loi « Dispositions transitoires » qui tâche de régler du mieux que possible le passage de notre ancien droit cantonal au droit nouveau.

Quelques dispositions intéressantes de ce chapitre sont celles qui ont trait au régime matrimonial, au droit successoral; à la co-propriété d'une maison; aux plantations d'arbres sur fonds d'autrui.

Nous avons précédemment parlé des avantages que le C. C. S. accorde à l'époux survivant. Les époux mariés avant son entrée en vigueur, soit le 1er janvier 1912, pourront se mettre au bénéfice de ses dispositions moyennant une déclaration.

En ce qui concerne la co-propriété d'une maison, le Conseil d'Etat et la commission ont été d'avis qu'on ne pouvait pas, dans notre canton où la plupart des maisons appartiennent à plusieurs propriétaires, supprimer du coup cette copropriété. Une telle mesure aurait été au grand détriment des personnes qui se trouvent dans des situations modestes de fortune et ne peuvent pas acheter une maison entière pour se loger et loger leur famille. Les droits de co-propriété existant et acquis jusqu'au 1er janvier 1912 seront donc maintenus; mais à l'avenir, c'est le Code civil suisse qui le prescrit, une maison ne pourra plus être partagée.

Quant aux plantations d'arbres sur fonds d'autrui, le législateur cantonal décrète que le propriétaire du sol aura le droit d'acheter l'arbre planté sur son fonds. Ce droit n'existe pas dans notre code valaisan actuel.

La séance est levée à 6 heures.

Séance de vendredi 17 mars

Présidence de M. C. Défayes, vice-président.

Code civil

L'examen du Code civil est repris au chapitre des dispositions transitoires traitant de l'établissement du registre foncier.

Le registre foncier sera mis en vigueur pour tout le canton en même temps lorsque tous les travaux préliminaires seront achevés. A partir du 1er janvier 1912, tous les actes translatifs de propriété devront y être inscrits.

Avant d'aborder le dernier chapitre de la loi relatif à la revision de quelques articles de la loi sur l'assistance, la commission propose de revenir sur les articles qui lui ont été renvoyés.

Il s'agit, en premier lieu, de la Constitution de l'autorité de surveillance des Chambres pupillaires.

Le projet prévoyait que cette autorité devait être composée du rapporteur de district, assisté de deux adjoints. La commission, par contre voulait confier la charge au rapporteur seul et instituait un droit de recours au Département de Justice et Police dans les cas graves à trancher.

Le Conseil d'Etat, consulté à nouveau, a déclaré qu'un collège de magistrats était préférable à un magistrat unique pour remplir les fonctions importantes d'autorité de surveillance et il propose de composer cette autorité du juge-d'instruction, du préfet et du rapporteur.

La commission s'est rangée à cette proposition; par contre M. Léon Martin estime préférable de s'en tenir au système prévue dans le projet.

M. Henri de Werra formule la proposition suivante: que le préfet fait de droit partie de l'autorité de surveillance et la préside; en cas de récusation, il est remplacé par le préfet substitut; l'autorité de surveillance sera, en outre, composée de deux autres membres à nommer par les Conseils de district pour la durée de 4 ans.

Au vote, c'est ce dernier système qui est adopté à une grosse majorité.

La deuxième question qui avait été renvoyée à la commission est celle de savoir quel est l'officier public chargé de donner la forme authentique aux actes.

La commission se déclare sympathique en principe avec la proposition formulée dans une précédente séance, par MM. Zumtaugwalder et consorts, demandant que, dans les communes où il y a pénurie de notaires, un autre homme que le tabellion, soit admis à rédiger les actes. Mais étant donné que ces derniers devront, à l'avenir en vue des inscriptions au registre foncier être faits dans toutes les règles et qu'il est difficile de trancher immédiatement la question, elle propose de la renvoyer au Conseil d'Etat pour examiner d'ici aux seconds débats les points suivants: déterminer un maximum de valeur pour les actes qui pourraient ne pas être stipulés par notaire; prendre des mesures pour qu'on ne fraude pas le fisc et les notaires par de faux actes, que la facilité de se passer du notaire soit limitée aux actes de vente et d'échange et non aux testaments et constitutions hyptohécaires; voir quelle autorité pourra donner la forme authentique aux actes à défaut de notaire.

La proposition de renvoi de la commission est adoptée.

La troisième question que la commission avait eu à examiner était celle de savoir s'il était nécessaire de prévoir, que dans les opérations d'apposition des scellés, d'inventaire, le juge soit assisté d'un notaire. Ici la commission estime que la présence d'une seconde personne est utile; mais que le juge pourra être accompagné, à défaut d'un notaire, par le secrétaire de la Chambre pupillaire. Adopté.

Ensuite de la communication du professeur Huber relative à l'interprétation de l'article sur la réserve testamentaire, la majorité de la commission propose d'étendre cette réserve aux descendants des frères et sœurs, la minorité par contre veut la limiter aux frères et sœurs.

Au vote la proposition de la majorité de la commission est adoptée.

Une dernière question qui avait été renvoyée à la commission est celle des droits de passage pour le bétail en liberté.

Sur la proposition de M. Léon Martin, la largeur du chemin à char devra avoir trois mètres au lieu de deux et sur ce chemin, le bétail en liberté pourra être conduit.

On arrive à la revision de quelques articles de la loi sur l'assistance.

Les principales innovations proposées ont trait au partage des obligations en matière d'assistance entre la commune et la bourgeoisie.

Jusqu'ici la commune avait seule à supporter des charges de l'assistance. La commissmission propose d'en mettre le 30% à la bourgeoisie.

Cette innovation est saluée avec plaisir par M. Georges Morand. Il est vraiment injuste que les bourgeoisies qui ont empoché des sommes du fait de l'admission d'un bourgeois, laissent aux communes, lorsque ce bourgeois devient indigent, toutes les charges de l'assistance et M. Morand propose de porter au 50% la part des bourgeoisies.

Cette proposition est adoptée à une grosse majorité.

L'ensemble de la loi d'introduction du Code civil suisse est votée en première lecture à l'unanimité.

La question de savoir si cette loi doit être soumise au referendum populaire ne sera tranchée qu'après les seconds débats.

M. Hermann Seiler, Chef du Département des Finances, prie MM. les députés de conserver chacun leur exemplaire de la loi; afin qu'il ne soit pas nécessaire de la réimprimer. Les petites économies ne sont pas à dédaigner.

Motion Seiler et consorts

L'heure étant avancée et la session devant se terminer ce matin, M. Dr. Alexandre Seiler accepte de renvoyer, le développement de sa motion sur la limitation des débits de boissons, à la session de mai.

Sont également renvoyés à cette session: les crédits supplémentaires; la répartition des subventions scolaires; la pétition d'un gendarme.

Le bureau est chargé de nommer les commissions suivantes: commission du règlement de la loi sur l'enseignement secondaire; commission de gestion de la loi d'introduction du Code civil (seconds débats).

Clôture de la session

M. Défayes, président du Grand Conseil, prononce un discours de clôture vivement applaudi. Il passe en revue les travaux accomplis pendant ces deux semaines de laborieuses délibérations. Le Grand Conseil a liquidé les dernières dispositions de la loi sur les denrées alimentaires; à ce propos, l'orateur constate que la section du tribunal cantonal a sévi avec une juste fermeté dans l'application du règlement en vigueur; il s'est montré impitoyable envers ceux qui commettent des fraudes intentionnelles. Le Grand Conseil a voté une modification au règlement de la Caisse hypothécaire, qui permettra à cet établissement de mettre en mouvement le million qu'elle a de trop dans sa caisse, en permettant des prêts sur une plus grande étendue; l'assemblée a pleine confiance dans la sagesse du Conseil d'administration pour l'application de ces nouvelles mesures. Enfin l'œuvre capitale accomplie est la loi d'introduction du Code civil, qui constitue par son ampleur, en quelque sorte un Code cantonal à côté du Code fédéral. A ce propos, M. Défayes rend un juste hommage aux magistrats distingués qui ont coopéré à l'établissement de cette œuvre: à M. Dr. Lorétan, auteur de l'avant-projet, qui a reçu des félicitations de M. le professeur Huber, auteur du Code civil suisse et du Département fédéral de Justice et Police; à M. Couchepin, Conseiller d'Etat, qui a présidé avec tant de distinction la commission extraparlementaire d'élaboration du projet; enfin MM. les rapporteurs Raymond Evéquoz et Léon Mengis qui ont facilité à chaque député par leurs explications claires, précises et judicieuses, la compréhension et la portée des articles sur lesquels ils étaient appelés à voter.

M. Défayes constate avec plaisir que le peuple valaisan a accepté la loi sur l'enseignement secondaire qui répond à un besoin et il fait appel à l'union de tous les partis et de toutes les régions du canton pour mener à bien l'application de la loi. En terminant il prie la Providence de nous être favorable en 1911, afin que les agriculteurs qui ont été durement éprouvés l'année dernière puissent de nouveau envisager l'avenir avec plus de confiance et de sérénité.

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

M. Burgener, vice-président du Conseil d'Etat et M. Couchepin, Chef du Département de Justice et Police, sont délégués pour représenter le gouvernement aux obsèques de M. Brenner, Conseiller fédéral, qui auront lieu à Berne, le 18 courant.

— M. Simon Chaperon, fils de feu Félix, substitut, est nommé officier de l'état-civil de l'arrondissement de St-Gingolph, en remplacement du titulaire décédé.

— Le Conseil d'Etat approuve les règlements et programmes concernant le diplôme intercantonal romand pour l'enseignemept du français en pays de langue étrangère, adoptés dans la conférence intercantonale des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, ainsi que le choix des membres du jury pour le canton du Valais, pour la période de 1911 à 1913.

— Le Conseil d'Etat approuve: la lettre adressée au Département fédéral des chemins de fer concernant ses réclamations au sujet des plans de la Cie du chemin de fer Brigue-Fiesch 2. la lettre au Conseil fédéral relative au maintien du service du chemin de fer Viège-Zermatt en hiver.

— Les travaux de construction du canal Sierre-Granges—Noës sont adjugés à MM. E. Roh et Bagnoud, à Granges et J. Mutti, à Sion.

— Le Conseil d'Etat décide de prendre en considération la motion de MM. les députés A Seiler et consorts, demandant la revision de la loi sur la police des auberges

— Il prolonge d'une année la durée du bail de la pêche aux poissons et aux écrevisses dans le canal Stockalper.

Décisions du Conseil communal de Sion

Séance du 22 février 1911

Le Conseil prend connaissance d'un office du Conseil d'Etat du 15 février demandant à connaître:

1. La contribution de la ville de Sion pour la construction du Palais national;

2. La place que la ville pourra offrir à l'Etat pour cette construction.

Sur préavis de la commission, le Conseil décide de participer à l'œuvre projetée et vote les propositions suivantes:

1. Il est alloué une subvention de fr. 20,000 pour la construction du Palais national;

2. La ville de Sion offre à l'Etat du Valais pour cette construction le terrain qu'elle possède à l'avenue du couchant près des Dames Blanches contenant 4470 m2 contre remboursement du prix d'achat, fr. 25,000 et des intérêts à courir dès 9 janvier 1901.

Une minorité de 6 membres sur 13 conseillers présents propose:

La Ville tient à la disposition de l'Etat pour la construction projetée une surface de 800 m2 à raison de 25 mètres de profondeur au midi de la place de la Planta avec faculté pour l'Etat de pouvoir utiliser comme jardin d'agrément le terrain compris entre les chaussées ouest et est et le bâtiment.

La Ville se permet d'attirer l'attention de l'Etat sur les emplacements particuliers suivants qui paraissent appropriés à la construction dont s'agit. a) Vieux bâtiments Gabioud et Dallèves à la rue des Vergers avec jardins et vergers attenant au nord:

b) pressoirs de Rameruz et Bonvin, Calpini à l'avenue du Midi.

— M. Léon Bruttin, banquier, est autorisé à bâtir une annexe à sa villa aux Mayennets conformément aux plans déposes.

— M. le conseiller Jean Gay est autorisé à construire à l'avenue de la gare en conformité des nouveaux plans déposés, modifiant ceux approuvés en séance du 7 janvier 1911.

— Le conseil préavise pour accorder à M. Léon Pélissier l'autorisation d'élever un mur de clôture le long de la grande route aux Condemines à condition que le mur soit récrépi et que sa hauteur soit abaissée à 1 m. 50.

— Il est pris connaissance des décisions prises par la commission de Salubrité publique en séance du 3 février 1911 en vue de rendre les commerçants de la localité attentifs aux prescriptions des lois et ordonnances fédérales concernant le commerce des denrées alimentaires. Ces mesures sont approuvées.

Le Conseil invite la commission précitée à présenter des propositions concernant l'organisation de l'inspection des denrées alimentaires.

— Sur l'initiative du Conseil bourgeoisial de Sion, le Conseil charge MM. les conseillers Ribordy et Leuzinger de s'aboucher avec la bourgeoisie pour élucider la question de la propriété des sources de Magrapé et pour rechercher les moyens d'en tirer parti ou tout au moins d'en conserver l'usage à la commune.

— Le programme des travaux publics à exécuter en 1911 dans le périmètre de la ville est discuté et arrêté.

A cette occasion il est décidé de faire étudier par le bureau des travaux publics:

a) le système à adopter pour la réfection de nos routes: repavage avec pavés en grès ou macadam goudronné;

b) la possibilité d'appeler les propriétaires bordiers à une contribution ou d'obtenir d'eux une subvention;

— Sur préavis de la commission des Services industriels, le Conseil vote la transaction proposée pour mettre fin au différend pendant en justice entre MM. Staechlin e tde Werra pour la Société d'électricité de Sion et la commune de Sion relatif au paiement de fr. 10,000 avec intérêt dès le 1er mai 1907, pour solde du prix de rachat du réseau de prédite société, selon convention du 13 novembre 1906 et donne au Président de la Commune les pouvoirs nécessaires pour la signer.

Journal illustré des Stations du Valais

Ce journal, organe de l'Industrie hôtelière valaisanne, publié sous les auspices du Conseil d'Etat du Valais, vient de transférer son administration et sa rédaction en Valais. Créé, il y a neuf ans, par M. Jules Monod, il était édité jusqu'ici à Genève.

Acquis tout récemment par un consortium valaisan, il sera rédigé et imprimé dorénavant à Sion. Le rédacteur en chef en est M. Albert Duruz, littérateur bien connu et apprécié sous le pseudonyme de Solandieu, lequel s'est assuré le concours de plusieurs collaborateurs nouveaux.

L'administration en a été reprise par M. Soma, directeur du Bureau officiel de renseignements de Sion.

Le journal continuera à paraître sous la même couverture seyante que chacun connaît, mais subira néanmoins de nombreuses améliorations. Il publiera notamment, en annexe, — ce qui n'était pas le cas jusqu'ici — une liste des étrangers séjournant dans les hôtels du Valais.

Le service du Journal des Stations du Valais sera fait gratuitement à un nombre considérable d'Hôtels des stations des Alpes, et des grandes localités, aux Bureaux des Renseignements, Agences de Voyages et Syndicats d'Initiatives de la Suisse, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, etc. Il sera en vente dans toutes les agences de journaux, les kiosques et les bibliothèques des gares.

Nouvelles de la Suisse

Communication du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral adresse à tous les gouvernements cantonaux la communication suivante:

« Fidèles et chers confédérés,

» C'est avec une profonde douleur que nous vous faisons part de la mort de notre vénérable collègue, M. Ernest Brenner, Dr. en droit, conseiller fédéral, né en 1856 à Bâle, décédé à Menton samedi soir à 10 h.

» Le défunt a rendu pendant bien des années comme membre du Grand Conseil puis comme membre du Conseil d'Etat de signalés services à son canton d'origine. Il l'a aussi représenté dignement pendant une dizaine d'années au Conseil national.

» Elu en 1897 membre de la plus haute autorité fédérale, il se consacra, sauf pendant les deux années qu'il passa à la présidence de la Confédération, au département de justice et police qu'il dirigea avec beaucoup de distinction.

» Par sa précieuse collaboration au Code civil suisse, ainsi qu'au Code revisé des obligations, sur lesquels les Conseils législatifs voteront définitivement dans leur prochaine session, il a attaché pour toujours son nom à ces grandes œuvre patriotiques.

» Deux fois, en 1901 et en 1908, il a accepté le poste élevé de président de la Confédération.

» Malade depuis une année, M. Brenner était allé chercher dans le Midi une amélioration de son état. Déjà, nous espérions que la guérison était prochaine et que notre distingué collègue pourrait reprendre sa place au sein de notre autorité quand tout a coup la maladie empira. Samedi soir une attaque d'apoplexie mettait fin à sa vie si active et si bien remplie.

» Profondément émus de la perte de cet excellent magistrat et de ce citoyen dévoué, nous sommes sûrs que vous prendrez une vive part à notre deuil et qu'avec le peuple suisse tout entier vous conserverez de notre cher collègue un souvenir reconnaissant.

» Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la Providence divine.

» Au nom du Conseil fédéral:

» Le président de la Confédération,

» Ruchet.

» Le chancelier:

» Schatzmann. »

Les tirs fédéraux

Dans le journal « Freissingen », un correspondant constate que personne ne veut plus se charger de la colossale entreprise que constue un tir fédéral. Le dit correspondant ajoute que l'organisation actuelle de nos tirs favorise peut être le sport, mais n'est plus d'aucune utilité pour l'armée. En lieu et place des concours actuels, il nous faudrait des tirs de campagne, tels qu'ils seraient pratiqués en temps de guerre. C'est à la réorganisation complète du tir volontaire que devraient s'appliquer ceux qui ont à cœur la force et l'indépendance de la patrie.

Les enfants et le feu

On mande de Grellingue (Jura bernois) qu'une jeune fille de 14 ans, rentrant le soir de l'école, a trouvé sa petite sœur, âgée de 2 ans asphyxiée dans son lit et à moitié carbonisée. Son petit frère, âgé de 4 ans, qui avait probablement allumé le feu, s'était caché sous un lit. Le bambin était sain et sauf. Les parents travaillaient à la fabrique.

Les romans à sensation

Détraquée par la lecture de romans à sensation, une jeune bonne de Vitznau (Lucerne) avait l'idée fixe de terminer son existence d'une façon extraordinaire. On la surveillait étroitement. Elle réussit cependant l'autre jour à s'arroser de pétrole sur tout le corps et à se mettre le feu. La malheureuse ne tarda pas à pousser des hurlements de douleur et s'enfuit dans la rue, où l'on réussit à éteindre les flammes. La pauvre fille a été transportée dans un état désespéré à l'Hôpital cantonal de Lucerne.

Compte d'Etat fédéral

Le résultat du compte d'Etat de la Confédération pour 1910 vient de paraître. Il boucle par un boni de 5,700,000 francs, tandis que le budget prévoyait un déficit de fr. 5,600,000. La réalité est donc de dix millions plus favorable que les prévisions budgétaires. Cette amélioration est due en majeure partie aux plus-values des recettes douanières.

Entre hôteliers

Le « Popolo romano », un des journaux de Rome les plus autorisés et qui est un organe officieux de la Consulta, vient de faire entendre une parole de bon sens dans la polémique soulevée récemment entre la presse suisse et la presse italienne. Voici comment s'exprime le journal romain:

« Nous n'avons pas pris part aux discussions aigres-douces qui se sont élevées dans une partie de la presse italienne qui accusait les hôteliers suisses de recourir à tous les moyens frauduleux pour détourner les étrangers de se rendre en Italie. Et nous n'y avons pas pris part pour une raison bien simple. C'est que nier l'existence de quelques organisations à l'étranger — avec ou sans participation des Suisses — pour retenir les étrangers dans leur pays et retarder leur venue en Italie ou même les dissuader de s'y rendre, ce serait nier la lumière du soleil. Mais il faut reconnaître que ce système de concurrence plus ou moins illicite se produit en Suisse beaucoup moins que partout ailleurs.

» Du reste les hôteliers et autres intéressés dans les stations climatériques s'ingénient au moyen de la presse à attirer l'eau sous leur moulin: que les hôteliers italiens en fassent autant. La Suisse après tout est la moins intéressée à pousser au delà de certaines limites la concurrence à l'égard de l'Italie, par la raison bien simple que deux tiers au moins des grands hôtels italiens sont tenus par des Suisses, et avec raison, car ils ont su porter l'industrie de l'hôtel à un degré admirable. Comme on le voit en détournant les étrangers de venir en Italie, la Suisse tirerait des pierres dans son propre jardin. Laissons donc de côté ces polémiques hargneuses et prenons en juste ce qu'il y a de bon. »

Et le « Popolo romano » énumère les facilités accordées par la direction des chemins de fer suisses pour les voyages en Italie à l'occasion des expositions de Rome et de Turin.

Curieux accident à Langenthal

Mercredi soir, à Langenthal, un jeune garçon de neuf ans qui coupait du bois dans une cuisine a été si grièvement atteint à la tête par un morceau de bois qu'il a succombé quelques minutes après.

Echos

A la recherche d'un tambour-major

Un concours est ouvert pour le poste de tambour-major de la garde républicaine de Paris. Les candidats doivent avoir au moins 1 m. 80 et savoir sonner du clairon, battre du tambour, déchiffrer le solfège et faire tourner la canne en mesure. Il y a 6 postulants. Le plus en vue mesure 1 m. 95.

Le roman d'un mécanicien

Un duel doublement mortel a eu lieu dimanche matin entre M. Kidwell Mac Sween, fils du colonel W.-J. Mac Sween, légiste bien connu de l'Etat de Tennessee, et M. John Pritchett, mécanicien d'une Compagnie de chemin de fer. M. Pritchett avait fait, dans la cour d'une gare, la connaissance de Miss Emma Mac Sveen, fille du colnel, et lui avait inspiré les plus tendres sentiments. Chaque fois qu'il passait, monté sur la locomotive, devant les fenêtres de sa bien-aimée, il la prévenait de son approche à grands coups de sirène et les deux amoureux échangeaient à la hâte des signes de sympathie.

L'idylle suivait son cours intermittent autant qu'inoffensif lorsqu'il y a six semaines, le colonel crut devoir mettre sa fille au couvent. Elle s'en échappa vendredi dernier et le mécanicien qu'elle appela par dépêche, accourut pour l'enlever. Le jeune M. Mac Sween se mit à leurs poursuite, et, après une course folle, finit par les rejoindre. Tirant son revolver, il ouvrit le feu sur le mécanicien qui riposta aussitôt, tenant lui-même une arme dans chaque main. En moins d'une minute, M. Mac Sween gisait sur le sol, avec six balles dans la poitrine, tandis que M. Pritchett s'affaissait sur son corps, une balle dans la cuisse, une autre dans le bras, une troisième en plein cœur.

Ce pénible incident, écrit le « Daily Mail », prouve combien fut sage la Législature de la Caroline du Sud en votant, il y a quelques années, une loi qui interdit aux employés de chemin de fer, sous peine correctionnelle, d'agiter leurs mouchoirs pour saluer les jeunes filles qui passent le long de la voie.

La langue grecque

Les hellénistes sont dans la joie. La Constituante grecque a inscrit, parmi les articles de la constitution, que la langue d'Etat serait le grec littéraire et non le grec vulgaire et dégénéré parlé actuellement par la population. Les partisans du grec littéraire ou puriste ont réussi à imposer cette disposition au gouvernement.

C'est un mouvement important vers la culture classique, et les Grecs ne seront pas les seuls à en profiter, car il sera possible aux hellénisants du reste de l'Europe d'aller se former à Athènes pour enseigner dans les collèges, et les universités une langue morte redevenue vivante au pied de l'Acropole.

A quoi les reconnaît-on?

De Clément-Vautel, dans le « Matin »:

Je demandais à un aliéniste notoire:

— Enfin, à quoi reconnaissez-vous qu'un de vos internés est fou?

— A ce qu'il déclare qu'il n'est pas fou. Plus il emt d'énergie à soutenir qu'il a toute sa raison, plus il est malade.

C'est justement ce qui a failli perdre le pharmacien Brunet. Je comprends très bien le raisnneoment des aliénistes.

— Tout le monde est plus ou moins fou que de prétendre qu'on n'est pas fou. Tandis qu'un fou qui reconnaît être fou prouve qu'il est moins fou que les autres.

C'est pourquoi un citoyen, qui, croyant « avoir le hanneton », se présente volontairement à la porte d'un asile pour être interné est toujours renvoyé par le directeur qui lui dit:

— Si vous étiez réellement fou vous ne seriez pas ici.

Et puis, où commence la folie? On a conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt un brave homme qui avait demandé, à l'Elysée, le « registre des réclamations ». Si c'est un fou, ne vendait-il pas la sagesse? De même le citoyen qui se promène dans la rue en disant: « Tous à genoux, je suis le pape! » est vivement conduit aux Ptetites-Maisons. Mais s'il promet de supprimer la misère, la guerre, l'injustice nous le portons en triomphe jusqu'au alais Bourbon. Or, de ces deux fous, qu'el est le plus fou.

En Chine, les fous sont vénérés et leurs paroles entendues comme des oracles. Sans aller si loin, en Europe même, l'internement n'est pas toujours considéré comme une catastrophe.

Un électeur, qui quémandait depuis longtemps une situation officielle disait:

— Enfin, notre député s'est occupé de moi; il m'a fait obtenir une place d'aliéné!

NOUVELLES DIVERSES

Loyers énormes

Beaucoup de milliardaires américains qui veulent assister aux fêtes du couronnement du roi George V, à Londres, se préoccupent déjà de s'assurer des appartements. Ceux-ci atteignent des prix fantastiques. Un lord a refusé 250,000 francs pour la location de sa maison pendant six semaines. Un autre américain avait offert 425,000 fr. pour une location de trois semaines.

La neige et le froid

Un froid très vif règne en Savoie. La neige est tombée jusque dans la vallée de Chambéry. Une violente tourmente a sévi dans les Bauges. On signale des dégâts au Revard. Au-dessus d'Aix-les-Bains, il y a 85 centimètres de neige et celle-ci continue à tomber abondamment.

Le froid a repris en Italie. La neige tombe à Florence.

Un cyclone à Via-Reggio

Selon des nouvelles de Via-Reggio, un violent cyclone y a sévi mercredi causant des dégâts très sérieux aux maisons, à des baraques et aux bâteaux du port. Il y aurait un mort et une trentaine de blessés, dont quelques-uns grièvement. Les autorités et les carabiniers ont organisé immédiatement les secours.

Notre petit Christian

dès sa naissance était très faible et très délicat. Quelqu'un nous recommanda de donner l'Emulsion Scott comme fortifiant. Le petit garçon prit goût à l'Emulsion Scott, se rétablit d'une façon très rapide et maintenant c'est un petit garçon fort et alerte.

Signé: Mme EMMA RUBITSCHON-SCHNELLER, Chur, St.-Margrethenstrasse, le 16 novembre 1909.

De tels effets, dans certains cas similaires, arrivent fréquemment lorsque l'Emulsion Scott est employée. La réputation universelle de

l'Emulsion Scott

provient de son efficacité incontestable. Aucune autre émulsion n'est fabriquée par le procédé de Scott, et aucune autre n'est pareille à la vraie Scott. C'est pourquoi en demandant la Scott n'en acceptez pas d'autre. Si vous avez la Scott vous obtenez ce dont vous avez besoin.

Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

MM. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

Dernière Heure

Découverte de radium

CRACOVIE, 17. — Deux professeurs ont découvert dans le Haut Tatra des couches géologiques très riches en radium.

Les bijoux du sultan

CONSTANTINOPLE, 17. — La « Gazette de Voss » annonce que la Chambre turque a adopté une motion tendant à vendre les bijoux d'Abdul-Hamit et à employer le produit de la vente pour payer à l'Allemagne les deux croiseurs récemment achetés.

Mauvaise fabrique de fusils

BELGRADE, 17. — On annonce que l'on a découvert dans les fabriques militaires de Kragujewatz, que, sur 50,000 fusils Mauser, 35,000 seulement sont inutilisables.

La marine anglaise

LONDRES, 17. — A la Chambre des communes, M. Mac Kema a exposé que le chiffre de un milliard cent dix millions représente le total des dépenses navales, chiffre avec lequel l'Angleterre détient probablement le record.

M. Mac Kema s'est montré très pessimiste sur la situation navale de l'Angleterre en 1914.

M. Dillon a déclaré que les nationalistes voteront en faveur du budget de la marine.

CACAO Suchard

Déjeuner exquis

Chocolat Suchard

GARANTI PUR

GRAND PRIX

1900 PARIS 1900

SUNLIGHT

Pour la Lessive.

Votre linge de table, votre literie et votre linge de corps, seront rendus blancs comme neige par l'emploi exclusif du savon Sunlight.

SAVON

O 21

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais* 8)

Les mystères de Royan

La jeune femme rompit la première ce silence.

Voilà déjà cinq grosses minutes que nous sommes ici, et vous n'avez encore rien trouvé à me conter, Sans-Souci, dit-elle à son compagnon.

— Ce qui vous prouve, Lolla, répondit ce dernier avec un accent un peu railleur, que j'attends de vous l'explication de ce rendez-vous.

— C'est juste, fit-elle, aujourd'hui c'est une fatigue et autrefois c'était un plaisir, vous ne cherchez même plus à le cacher.

— Je n'ai pas dit un mot de cela.

— Vos actes le proclament assez haut. Eh bien, Sans-Souci, puisque vous le voulez absolument, je vais parler. Je vous ai prié de venir ce soir, en ce lieu, pour me donner l'explication de votre conduite.

— L'explication?

— N'en ai-je pas le droit? s'écria la jeune femme, dont les yeux lancèrent des éclairs de colère contenue, ne m'avez-vous pas juré, ici-même, il n'y a pas plus d'une année, un amour éternel?

Croyez-vous que je vais ainsi renoncer à un amour qui fait toute ma vie? Je ne suis pas une de ces timides jeunes filles, qui oublient facilement les illusions de leur cœur et se consolent en pleurant dans leur retraite; moi, je vous aime, et je veux être aimée de vous; il faut à mon âme la passion sauvage et folle qui ne connaît ni mesure ni frein! Ces promesses que vous m'avez prodiguées autrefois caressent toujours mon oreille; Lolla ne sait pas oublier! J'ai tout sacrifié à cet amour puissant que vous avez fait naître en moi, et cet amour, je le défendrai comme une hyène défend ses petits, entendez-vous Sans-Souci; je ne veux plus de ces absences, si longues qu'elles paraissent calculées, et qui finiront par m'arracher le secret de ce feu qui me dévore; je veux vous voir chaque jour, sinon, je m'attache à vos pieds, comme le boulet qui suit éternellement le forçat.

Et la jeune femme se leva, la poitrine bondissante et les yeux pleins d'éclairs.

— Voilà bien des mots que le vent emporte, répondit avec calme Sans-Souci; vous ne voulez donc pas comprendre, Lolla, que l'association à laquelle j'appartiens, comme Guérin, vous impose une grande réserve. Nous traversons une phase difficile, et la prudence est devenue nécessaire.

— Ne serait-ce pas plutôt votre amour pour la belle Anita?

— Que dites-vous?

— Ce que tout Royan répète, que M. Richard Delmontel, négociant en draperies, voudrait épouser la fille du capitaine Plantaud.

— Ce n'est pas, dit le jeune homme.

— C'est-à-dire, reprit Lolla, toute frémissante, que cela ne sera pas, car je m'y opposerai, moi qui t'aime, Sans-Souci, comme jamais homme ne pourrait être aimé.

— Croyez, mon amie, que si je voulais épouser cette fillette, vos menaces ne m'en empêcheraient pas.

— Qu'oses-tu dire?

— La vérité! Suis-je un enfant, pour trembler devant une femme?

— Mais, malheureux, s'écria Lolla, cette femme, tu ne la connais pas, elle te regarde comme son trésor le plus précieux, pour te conserver elle ne reculerait devant rien; elle commettrait un crime avec joie!

— Pourquoi cette exagération de langage?

— Je n'exagère rien. Je te jure que si tu épousais Anita, cette jeune fille mourrait de ma main.

— Je vous répète, Lolla, que vos menaces sont superflues... D'ailleurs, j'étonnais à peine la fille de Plantaud.

— On la dit belle, poursuivit Lolla en se rapprochant de Sans-Souci et en le fascinant de son regard de feu... Je l'ai vue, et n'ai rien trouvé sur son visage sans couleur... et d'ailleurs, qu'importe la beauté! Crois-tu donc qu'elle saurait t'aimer comme moi! qu'elle te prodiguerait mes caresses et mon dévouement? Crois-tu qu'elle mourrait pour t'épargner une souffrance!

Quittons le pays, fuyons tous les deux; le monde est grand et mon ambition est petite, cherchons un coin de terre où nous serons libres et indépendants.

— Tu es folle, répondit le jeune homme.

— Folle de toi.. M'en veux-tu donc beaucoup de cette folie incurable? Tiens, fit-elle en arrachant d'une poche de sa pelisse un petit poignard au manche d'ivoire, j'étais venue ce soir pour te tuer et pour me tuer ensuite: un mot affectueux m'attache de nouveau à la vie et me fait ton esclave; parle, maître et j'obéirai.

— Comment, dit Sans-Souci, tu voulais te servir de ce jouet?

— Je te dis que j'avais perdu la raison; on me parlait d'Anita comme de ta future épouse!

Un sourire, aussitôt dissimulé, plissa le visage du jeune homme.

— Ne parlons plus de cela, chère amie, dit-il, je n'aime et n'aimerai jamais que toi.

... Trois personnes étaient réunies dans la chambre à coucher du capitaine Plantaud.

C'était d'abord — à tout seigneur tout honneur — le maître du logis. Puis notre connaissance Corsican, assis auprès de ce grand diable tout efflanqué que l'on appelait le Squelette.

Le Squelette faisait en ce moment un signe de lla main pour commander le silence.

— On vient, Messieurs, dit-il tout bas.

— Presque aussitôt retentit le cri du merle.

— C'est Vermillon, dit le capitaine.

On entr'ouvrit la fenêtre.

Un petit homme, le visage recouvert d'un masque de velours prononça ces paroles:

« L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le chemin de la fortune. »

La fenêtre s'ouvrit tout-à-fait et le petit homme fut d'un seul bond dans la chambre.

Ce Vermillon est doué d'une élasticité surprenante, dit le Squelette en refermant hermétiquement la fenêtre.

Le nouveau venu, celui que l'on appelait de ce nom bizarre, commença par enlever prestement son masque de velours.

Une tête impossible se découvrit aux yeux des trois compagnons.

Impossible, c'est le mot.

Figurez-vous un visage couleur brique, revêtu de ci, de là, de larges plaques rouges presque sanguinolentes, des yeux énormes et ronds, ayant l'air de vouloir échapper à leur orbite, un nez très gros, recourbé comme le bec d'un oiseau de proie, une bouche entièrement dégarnie, aux lèvres bouffies, dont l'inférieure retombait sur le menton.

Tel était l'être dégradé que le sassociés du capitaine Plantaud appelaient Vermillon.

Ce fut Plantaud qui, en sa qualité de chef, entama le côté sérieux de la conversation.

— Vermillon, commença-t-il, faites-nous le récit exact de la visite de Lolla chez le docteur Philippe, que l'enfer confonde.

— C'est facile, capitaine, répondit l'affreux bonhomme, qui disposait d'une petite voix de tête, ressemblant au son aigu d'une clarinette; c'est tout-à-fait facile. Sur l'ordre de Corsican, cette femme s'est déclarée souffrante de l'estomac et s'est présentée chez le médecin.

Ce dernier était précisément à causer avec Garnier, l'ancien pêcheur, dans sa chambre à coucher.

— Poursuivez.

— Cette chambre, comme vous le savez peut-être, capitaine, s'ouvre sur le cabinet d'attente réservé à la clientèle de la maison.

— Je l'ignorais, mais poursuivez.

— Ces détails sont indispensables, fit observer Vermillon.

Plantaud eut un geste d'impatience.

L'homme continua, sans le remarquer; Lolla, que vous connaissez, est une très fine mouche; dès qu'elle entendit les voix de Garnier et du docteur qui traversaient assez clairement l'épaisseur de la cloison, elle s'approcha petit à petit et prêta l'oreille.

— Nous y voilà, dit Corsican.

— Le docteur lisait en ce moment une lettre; et Lolla put retenir cette phrase toute entière:

« Le Receveur actuel est-il un homme nonchalant ou faible? Une tolérance coupable au-

LA MEILLEURE ET LA PLUS PRODUCTIVE POMME DE TERRE DU MONDE

PRIMÉE AUX EXPOSITIONS **VÉRITABLE ELDORADO** PRIMÉE AUX EXPOSITIONS

NOUVEAUTE SENSATIONNELLE! Importée directement d'Angleterre. N'ACHETEZ pas de fausses ELDORADO

Rapport jusqu'à 200 quintaux pour 1/4 d'hectare

Lors même que la récolte des pommes de terre à été très mauvaise cette année l'**Eldorado** a donné, comme l'année précédente, un résultat magnifique Les variétés que nous possédons en Suisse ne peuvent pas rivaliser avec cette **Eldorado**, vu qu'elles sont déja toutes dégénérées.

Nous pouvons livrer cette nouvelle culture à des prix très raisonnables. Lorsque Findlay, célèbre cultivateur anglais, lança cette espèce dans le commerce, on la payait jusqu'à 4000 fr. la livre, et tous les journaux de la branche en parlaient. La véritable **Eldorado** est une pomme de terre qui est armée contre les maladies et en dépit des temps les plus défavorables, elle ne cesse de produire jusqu'à l'automne. **Rapport jusqu'à 90 pr. une.** Elle est ovale, légèrement aplatie, ses yeux sont plats, sa chair blanche jaunâtre et farineuse; enfin, elle se conserve très bien. Cette variété sera incontestablement, dans quelque temps, la plus recherchée sur les marchés.

Monsieur du Plessis de Saussure, au château d'Ependes (Vaud), nous écrit: Votre pomme de terre „ELDORADO" a donné un résultat si beau que si je ne l'avais pas à part sous les yeux, j'aurais bien de la peine à le croire. Il y avait **50** plantons qui ont produit **125 KG.** C'est un rendement énorme dont je n'ai vu ni lu aucun exemple.

Nous offrons dès maintenant, livrable au moment propice, contre remboursement, pris dans nos magasins de Genève:

Les 50 kg. fr. 35.—; par Colis postaux de 20 kg. fr. 18.— de 10 kg. fr. 10.—; de 5 kg. fr. 6.—

GUSTAVE VATTER FILS,

Graines sélectionnées - Case Rhône, GENÈVE

Fournisseur de l'Etat des Républiques et Cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg

Nous adressons FRANCO et GRATIS, sur demande, le plus beau catalogue illustré de graines sélectionnées.

Domestique

Pour une bonne famille (3 personnes) à Hohten, sur Gampel, on cherche une jeune fille sérieuse de 20 à 30 ans puor aider au ménage. Vie de famille et bon gage. S'adresser sous M. G., 30 au bureau du journal.

Je regrette de n'avoir pas connu votre maison plus tôt: j'aurai économisé de l'argent tout en fumant de bon tabac. Le dernier tabac était de nouveau excellent. Mes amis étaient très étonnés que l'on puisse avoir un si bon tabac. Et la magnifique pipe! Au magrain elle coûterait au moins 3 frs.!

Voila ce qu'a écrit Monsieur A. J. de L.

GRATUITEMENT

UNE PIPE!

à celui qui commande 9 livres de tabac aux prix **franco contre remboursement**

9 livres de mon cél. tabac **Montagnard Fr. 4.90**
9 livres de mon cél. tabac **Tell Fr. 5.50**
9 livres de mon cél. tabac **Chasseur Fr. 6.50**
9 livres de mon cél. tabac **Hollandais Fr. 7.90**
9 livres de mon cél. tabac **Sultan Fr. 9.50**
9 livres de mon cél. tabac **Président Fr. 10.90**

L. BECK. fabricant à Kriens-Lucerne.

GRAINES SELECTIONNÉES

MAISON D'EXPEDITION SPECIALE ET DE CONFIANCE

Placée sous le Contrôle fédéral

H. MEYER-COTTIN

Bureau de Commande - Entrepôts - Jardins d'essais: CLOS DES TROIS ROIS

CHÊNE-BOURG-GENÈVE

Betterave fouragère géante jaune longue d'Eckendorf, amélio. Sélection de cette variété hors ligne bien supérieure aux autres espèces similaires offertes dans le commere les 5 kilos fr. 11. le demi-kilo 1.20

Compositions pr. gazons et prairies
Trèfle violet 1er choix, gar. sans eu.
Luzerne de Provence, » » »
Esparcettes simples et doubles
Fènasses, Raygrass. etc. etc.

Oignons à replanter

bulbes de Gaillard de parfaite conservation le kg.: 1 fr. 40, prix spéciaux par 10 et 100 kilogs.

POIS sucré demi-haut « Express », extra hâtif le kg. fr. 1,50
POIS sucré demi-haut « Idéal » ridé hâtif le kg. fr. 2.40
POIS sucré ridé nain « Merveille d'Amérique le kilog francs 2,40
POIS, mangetout « Géant gris » fleur violette le kilog franc 2.50

L'ouvrier et les Veillées des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

La vraie réponse

au problème posé par la hausse désordonnée que subit le café colonial est: Buvez « Sanin » café aux céréales, il est 50 % moins cher, plus sain et imite le café colonial en goût et en arôme comme pas un produit similaire.

Il a obtenu à Paris et à Londres les plus hautes distinctions: Grands prix et médailles d'or. Se vend en paquets de 75 et de 50 cts, ce dernier avec arôme spécial du mocca. Ne pas confondre avec le café de Malt. etc.

ŒUFS A COUVER

Poules Leghorn, la douzaine fr. 3
Canes Rouen, Aylesbury » fr. 3
Dindes » fr. 5
Oies de Toulouse » fr. 6

S'adresser: E. Gessler, Sion.

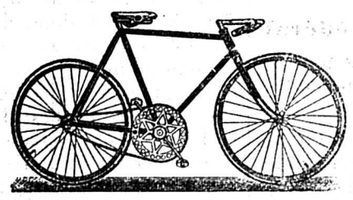

BICYCLETTE TOURISTE

5 ans de garantie. Fabrication soignée, moderne, et archi solide, roulement très léger, complète avec pneus, garde-boue, frein, sac-coche et outils, **fr. 85.**— supérieur pour TORPEDO fr. 15.

MODÈLE ANGLAIS

de luxe 2 freins sur jantes nickelées, filets couleur, roue libre, complète **fr. 100.**—

(Accessoires pour cyclistes au plus bas prix)

Catalogue franco

Ls ISCHY, fabricant, PAYERNE

La neurasthénie

L'évolution de la neurasthénie affecte des formes aussi multiples et variées que les causes qui lui donnent naissance. Plusieurs symptômes, cependant, sont si constants dans tous les aspects qu'elle présente que Charcot put les désigner sous le nom de stigmates. Ce sont la céphalée, la rachialgie, l'insomnie, les vertiges, l'asthénie, la dyspepsie, la dépression morale.... Ils coexistent chez tous les neurasthéniques, mais n'ont pas chez tous la même intensité et prédominent sensiblement les uns ou les autres suivant les cas.

On trouve la céphalée sans exception avec une impression de pesanteur générale cranienne la faisant appeler le casque neurasthénique. Elle se perçoit au front, ou aux yeux ou aux tempes, mais toujours à la nuque et à la région occipitale. Elle est intense le matin au réveil, augmente jusqu'au repas pour se calmer pendant la digestion, et reprendre, s'aggraver au moindre travail intellectuel, sous l'influence du bruit, des émotions, des impressions qui peuvent l'exaspérer au paroxysme et faire naître des troubles sensitifs, auditifs et visuels, des vertiges, des éblouissements.

Les douleurs dans la colonne vertébrale, appelées rachialagie ne manquent jamais. Elles rappellent celles de la névralgie avec leur caractère lancinant, la sensation de brûlure, la courbature, donnant souvent une impression de serrement et de gêne, tout le long du rachis, qu'accroissent la pression du doigt sur les apophyses vertébrales, les mouvements de colonne, la station verticale prolongée, la marche. On observe une hypéresthésie marquée sur le dos, le tronc, la peau ne pouvant supporter le plus léger contact, même un frôlement, sans souffrance extrême. C'était, avant la connaissance de la neurasthénie, la maladie appelée irritation spinale.

La rachialagie est ordinairement moins tenace que la céphalée, et elle se localise dans la région sacrée de la colonne.

Les neurasthéniques perdent le sommeil et c'est un des supplices les plus terribles de cette évolution nerveuse. L'insomnie est différente suivant les sujets. Les uns s'endorment vite et sans peine, tranquilles, mais se réveillent à une heure fixe, en pleine nuit, ne dorment plus. D'autres, au point du jour, ouvrent les yeux et ne reperdent connaissance qu'au moment du lever Le sommeil peut rester éloigné qu'elle que soit l'heure du coucher, puis le malade cède à la fatigue, un assoupissement léger s'établit, cesse bientôt et le réveil est anxieux et pénible; le calme est perdu, l'esprit hanté d'idées, d'images fuyantes, sans suite, de scènes étranges, funèbres, terrifiantes.

Par suite de l'asthénie musculaire provoquant une fatigue intense, générale de l'organisme, tout travail physique, tout effort deviennent impossibles, et la moindre persistance à poursuivre le labeur entrepris exige un repos répété. La lassitude se montre dès le lever, le matin, diminuant dans la journée, sans toutefois permettre une main-d'œuvre même légère; cependant, le soir, la vigueur semble revenir et le neurasthénique se trouve dans un état de bien-être sensible.

Ce sont les muscles de tout le corps qui sont ainsi atteints par l'asthénie, mais ceux des membres inférieures redoutent la fatigue plus que les autres. Dans certains cas la paresse est si accentuée, le pouvoir musculaire aboli à tel point qu'il y a une véritable apparence de paralysie, qu'il importe de ne pas confondre avec celle réelle produite par les lésions de la moelle épinière venues sur cet organe au cours d'une maladie.

Les vertiges, un des phénomènes les plus pénibles pour le neurasthénique, qui ont probablement une origine cérébrale, ainsi que les anxiétés qui les accompagnent, se compliquent, chez beaucoup de malades, de phobies, ou peurs nerveuses. Celle observée le plus souvent, et particulièrement chez les femems, est l'agoraphobie ou crainte de l'espace libre. Les douleurs angoissantes siègeant dans le thorax simulent parfois les accès d'angine de poitrine, donnant une sensation de mort imminente. C'est alors que le neurasthénique redoute terriblement la solitude, ne veut jamais demeurer seul, devient monophobe.

Qu'ils aient été une des causes occasionnelles de la maladie, ou ne soient qu'une de ses manifestations, les troubles digestifs se montrent toujours sous les formes les plus variées. On voit des malades conserver un aspect de santé satisfaisant, malgré certains phénomènes gastriques et intestinaux, tels que inappétence ou perte de l'appétit, lenteur digestive, troubles des fonctions intestinales. Dans certains cas, malgré cette bonne apparence de l'état général les symptômes digestifs ont été considérés comme relevant d'une altération profonde de l'appareil, due à l'atonie gastro intestinale décrite par le docteur Bouveret ou à la dispepsie névro-motrice de Mathieu, alors qu'ils étaient une des manifestations de la neurasthénie. Une dilatation stomacale s'observe parfois, provoquée par l'atonie des muscles gastriques.

Un autre signe, constamment relevé au cours de cette affection, et l'un des plus caractéristiques, est la dépression morale. Aucun travail intellectuel soutenu ne peut être entrepris et continué: impossibilité de diriger une affaire, de raisonner, de calculer, d'entreprendre, de surveiller. La volonté est totalement annihilée, le neurasthénique a perdu toute résistance morale, son caractère est veule, ses facultés obscurcies et infiniment paresseuses, il a ce que l'on désigne sous le nom de cérébrasthénie, qui est le cachet de la forme cérébro-psichique.

Les types cliniques que présente la neurasthénie dans son évolution varient donc suivant les sujets. Les médecins qui l'ont spécialement étudiée admettent qu'il n'existe qu'une seule neurasthénie, qui est le fond commun sur lequel ceux qui sont atteints brodent à leur fantaisie des sensations créant les formes hyperacide, cérébrale, arthritique, gastrique.

Les victimes des accidents du travail, vivant de leur métier, présentent souvent, quelques semaines ou plusieurs mois après le traumatisme, des troubles psychiques rappelant l'accident, leur faisant craindre une perte d'adresse, de force, dont l'intensité n'est d'ailleurs nullement en rapport avec la gravité des accidents. Ces pensers déprimants sont souvent les causes occasionnelles d'une grave neurasthénie.

De tous ces faits, de ces exemples, de ces observations, il ressort que l'opinion de Charcot sur la neurasthénie est, plus que les autres, sûre et certaine. Le savant neurologiste admet que la neurasthénie constitutionnelle est la variété la plus importante. On naît neurasthénique plus souvent qu'on ne le devient, et la maladie paraissant acquise n'est généralement qu'une poussée plus forte surajoutée à un fond héréditaire.

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS

Paraît le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes

Chez les Libraires ET DANS LES GARES

Avis

☞ Les nouveaux abonnés au « Journal et Feuille d'Avis » peuvent encore bénéficier de la prime offerte le « Médecin des Pauvres » au prix de fr. 0,90, au lieu de fr. 3,75, port en sus, en adressant leur demande à l'administration du Journal.

toriserait-elle les agissements d'une bande de coquins qui demeure introuvable? Je l'ignore, mais le gouvernement a le droit et le devoir d'agir. »

— C'est très grave, interrompit Corsican.

— Après cette phrase, le docteur parla plus bas. Il lisait toujours cependant, et Lolla put encore saisir ces mots :« Trouvez-moi un homme... Saint-Georges... point.. signal, »

— Cette lettre, dit Corsican, venait certainement de la direction générale, et il ne serait pas difficile de la compléter.

« Trouvez-moi un homme qui pourra surveiller Saint-Georges, point qui m'est signalé.»

— Voilà parbleu ce qui nous a valu la nomination de ce maudit pêcheur.

Ce n'est pas tout, reprit Vermillon. La lecture achevée, le docteur dit très distinctement à Garnier:

Voici ce que nous allons faire:

Le receveur vous a demandé un rapport, vous le lui remettrez, mais vous m'en donnerez un second tout-à-fait identique que j'enverrai directement au directeur général.

— Je suis perdu ,s'écria Corsican.

— Le fait est que c'est sérieux murmura le Squelette.

— Vous êtes des niais, Messieurs, dit froidement le capitaine, la situation est fâcheuse, mais elle est loin d'être désespérée. Il s'agit simplement d'empêcher le docteur d'envoyer au directeur général le rapport que lui remettra Garnier.

— Mais c'est là le difficile gémit Corsican.

— Pas du tout. Le Squelette appartient à l'administration des postes, il n'aura qu'à supprimer le fameux rapport.

— Ce qui l'obligera à ouvrir toutes les lettres.

Vermillon réclama le silence.

— Je n'aurai qu'à donner à notre camarade l'ordonnance que le docteur Philippe a remis ce matin à Lolla. Il arrivera facilement en comparant les écritures à découvrir la fameuse missive.

— Bravo, Vermillon ,dit le capitaine.

— C'est un affreux moyen, Messieurs, s'écria une voix fraîche et pure.

En même temps, la porte du cabinet s'ouvrit et Anita apparut.

Le Capitaine fronça les sourcils.

— Tu écoutais, fit-il.

— Ne fallait-il pas essayer de sauver une situation très compromise?

Les compagnons de Plantaud paraissaient très surpris

— Comment, exclama Corsican, Mlle Anita est initiée à nos mystères! La jeune fille sourit et murmura:

« L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le chemin de la fortune »

— Elle en vaut un autre, dit Plantaud avec orgueil ;elle est la digne fille de son père, allez; et ce n'est pas elle qui nous trahira..

— Je prétends au contraire vous sauver, reprit Anita.

Le Squelette présenta un siège à la fille du chef.

— Merci Squelette, dit-elle avec familiarité.

— Mort de ma vie, elle connaît mon nom de baptême, fit le misérable.

Anita sourit de nouveau.

— Ecoutez-moi attentivement, mon père, et vous, Messieurs Corsican, Vermillon et le Squelette, vous me remercierez après d'avoir cédé à un mouvement de curiosité dont je me félicite, moi, de toutes mes forces....

— Vous voulez, poursuivit-elle, empêcher le docteur Philippe d'adresser au directeur des douanes le rapport de Garnier, et pour cela vous commandez au Squelette de s'emparer de ce rapport, à l'heure même où il sera mis à la poste.

Eh bien! le moyen est dangereux et ne peut pas réussir.

Qui vous dit que M. Philippe n'emploira pas une autre voie que celle de la poste pour faire parvenir sa lettre?

Et en admettant un instant que l'affaire marche au gré de vos désirs, dans huit ou dix jours il faudra recommencer. Le Docteur n'est pas homme à s'arrêter à mi-chemin...

Il partira pour Saintes ou pour Rochefort. De l'une de ces villes la lettre sera dirigée vers Paris, et cette fois arrivera infailliblement.

De plus, le Squelette peut être placé en suspicion.... Déjà plusieurs fois des lettres ont disparu pour les besoins de votre société, et vous ne voyez pas que chaque jour on tente de nouvelles enquêtes... et que l'autorité finira par soupçonner la vérité....

Les quatre homme écoutaient la jeune fille sans prnoncer une parole, et leurs regards exprimaient l'admiration qu'elle faisait naître en eux.

— Vous voyez que je ne vous trompais pas, dit le capitaine, bon sang ne peut mentir.

— Elle est digne de nous commander, fit le Squelette.

— Tout ce que tu viens de dire est parfaitement juste, Anita ,reprit Plantaud, mais tu oublies que nous n'avons pas le choix des moyens et que le plus pressé est d'arrêter cette maudite lettre.

— Et d'abord, poursuivit-elle ,nous avons jusqu'à demain matin ;c'est-à-dire que toute la nuit est à nous Garnier écrit son rapport à cette heure, il ne le transmettra que demain.

— Comment sais-tu cela?

— C'est mon secret.

— Soit.

— Maintenant, si l'on veut exécuter de point en point ce que je vais ordonner, je réponds que le docteur ne fera pas partir la lettre de Garnier, et qu'il ne fera aucune tentative pour éclairer le directeur des douanes.

— Ordonne, dit Plantaud, qui connaissait sa fille, ordonne et on obéira.

— Il me faut deux hommes résolus, dit-elle.

— Pourquoi faire?

— Pour m'accompagner chez le docteur.

— Quoi! tu voudrais...

— Je veux vous sortir de l'embarras et je n'ai pas le choix des moyens.

— Mais songe que c'est dangereux.

Je prendrai un costume masculin et un loup. Le Squelette et Corsican viendront avec moi.

— Mille fois dangereux.

— Ces messieurs seront masqués et armés jusqu'aux dents, continua tranquillement Anita; ils devront garder le plus profond silence et m'obéir aveuglément.

Plantaud secoua la tête .

— C'est de la folie, dit-il.

— C'est de la raison.

— Voudrez-vous m'accompagner, messieurs, demanda-t-elle en s'adressant aux deux hommes, qu'elle venait de choisir.

— Nous irions au bout du monde, avec vous.

— Alors, tout va bien. Corsican sera mon capitaine en second.

— Kobtane et tani, fit-il.

— Et le Squelette mon lieutenant.

— Lioutnan, continua Corsican.

— Allons, capitaine, dit Anita, il vous est défendu de parler arabe... C'est une maladie chronique dont je prétends vous guérir, car elle est passablement compromettable.

Corsican s'inclina .

— Et maintenant, messieurs, dans une heure je suis à vous.

XIII

L'AMOUR VEILLE ET LA JALOUSIE AUSSI

Minuit sonnait, M. Richard Delmontel, négociant en draperies, dont le magasin était situé dans la Grande-Rue, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une maison de nouveautés ayant pour enseigne: Aux cent mille paletots. M. Richard Delmontel disons-nous, rentrait chez lui.

Son visage sombre et préoccupé semblait faire mentir ce sobriquet vulgaire de Sans-Souci, dont la bande du capitaine Plantaud l'avait affublé

En quittant la belle Lolla, Richard songeait à une jeune fille dont l'image s'était gravée dans son cœur et le poursuivait partout.

Le bruit qui courait sur la passion du négociant en draperies pour Anita n'était point imaginaire. La fille du capitaine l'ignorait Quant à Plantaud, il avait reçu les aveux du jeune homme, et avait promis de favoriser ses projets.

(A suivre).